

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2008

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 776

présenté par
M. Malherbe-----
à l'amendement n° 718 (2ème rect.) de la commission des affaires culturelles
-----**à l'ARTICLE 45**

I. – À la première phrase de l'alinéa 8, après le mot :

« officine »,

insérer les mots :

« de proximité ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase de ce même alinéa, après le mot :

« pharmacien »,

insérer les mots :

« d'officine de proximité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.